

SCI Michel THOMAS

De: SCI Michel THOMAS [scimt@sfr.fr]
Envoyé: mardi 20 juillet 2021 11:01
À: 'contentieux@cabinetgerasco.com'
Objet: RE: SCI MICHEL THOMAS / SARL ANTOINE SOARES

Chère Madame,

En confirmation de notre entretien téléphonique, je déplore que le cabinet GERLOGE ne m'ait pas informé préalablement à la transmission à Me TROUVIN du dossier SOARES.

Ce défaut d'information contraint la SCI Michel THOMAS à accepter le paiement partiel de sa créance.

La caution personnelle de M. SOARES a conditionné notre accord pour la signature du bail.

Par ailleurs, la remise en état des lieux reste à la charge de notre société.

Je m'étonne que le montant de 5.100 €, comme base d'un accord, signifié à M. GIULY lors d'un échange ne soit pas mentionné dans le protocole.

Vous voudrez vous rapprocher de Me TROUVIN dans ce sens au mieux des intérêts de la SCI Michel THOMAS.

En l'état actuel du protocole d'accord soumis, je vous confirme mon accord sans restriction pour la conclusion de ce dossier et mon acceptation de la représentation par Madame Hélène D'AUDIFFRET du Cabinet GERASCO pour finaliser ce protocole (rédaction, signature, juste règlement) conjointement avec Me TROUVIN.

Bien cordialement

Th. THOMAS
gérant SCI Michel THOMAS

De : Hélène D'AUDIFFRET [<mailto:contentieux@cabinetgerasco.com>]

Envoyé : jeudi 15 juillet 2021 17:17

À : scimt@sfr.fr

Cc : Vincent RICHARD; Karine BESANCENEY; Raphaël REYNAUD; Ouafaa Delamotterouge

Objet : SCI MICHEL THOMAS / SARL ANTOINE SOARES

Cher Monsieur,

Comme convenu je vous prie de bien trouver ci-joint le protocole d'accord rédigé par le cabinet TROUVIN et revu par mes soins en m'excusant pour le délai de transmission du au fait que j'étais souffrante.

Je reste attentive à vos observations.

Je suis prévue comme signataire du protocole mais vous pouvez tout à fait l'être en votre qualité de représentant légal de la SCI.

Dans ce cas la vous n'aurez qu'à m'en faire part.

Je reste à votre disposition.

Cordialement.



Hélène d'AUDIFFRET
Responsable Juridique et Contentieux
01 47 83 53 87
contentieux@cabinetgerasco.com

Cabinet Gerasco
69, avenue de Suffren - 75007 Paris
www.immocity.com



De : Margaux SUSSET <ms@trouvin-avocats.fr>

Envoyé : mercredi 7 juillet 2021 16:21

À : Hélène D'AUDIFFRET <contentieux@cabinetgerasco.com>

Cc : Ouafaa Delamotterouge <o.delamotterouge@gerloge.fr>; Cabinet TROUVIN <cabinet.trouvin@trouvin-avocats.fr>; Pierre-Emmanuel TROUVIN <ptr@trouvin-avocats.fr>

Objet : RE: SARL ANTOINE SOARES

Chère Madame,

Dans le dossier visé en référence, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le protocole d'accord que je vous prie de bien vouloir me retourner daté et signé.

Dès lors que ce protocole aura été signé par les parties, nous ne manquerons pas de prendre attache avec l'administrateur judiciaire afin de lui notifier le présent acte et solliciter un certificat d'irrécouvrabilité.

Vous remerciant par avance pour votre retour,

Cordialement,

Margaux SUSSET
Avocat au Barreau de Paris



34 rue Bassano
75008 PARIS
Tel : 01 47 63 42 10
www.trouvin-avocats.fr
cabinet.trouvin@trouvin-avocats.fr